



réf : CR /2016/Election (personnalité extérieure intuitu personae)

**COMMISSION DE LA RECHERCHE  
SÉANCE DU 7 AVRIL 2016**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE  
DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
DE LA PERSONNALITE EXTÉRIEURE DÉSIGNÉE À TITRE PERSONNEL**

➔ Le 7 avril 2016, la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne réunie sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.712-2, L.712-5, L.719-3 ;*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bordeaux -III portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne ;*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne ;*

*Considérant que le / la personnalité extérieure désignée à titre personnel à la commission de la formation et de la vie universitaire est élue par ladite commission sur examen de la proposition de la présidente et de celle présentée par 1/3 des membres de la commission,*

*Considérant la candidature unique de Monsieur Jean-François Sibers, conservateur en chef des bibliothèques, chef de service à la DRAC Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, telle que proposée par la présidente, pour exercer un mandat de personnalité extérieure intuitu personae au sein de la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➔ L'élection ayant lieu en 1 tour à la majorité relative des votants, il est constaté:

→ **Résultat du vote:**

Nombre de membres présents	<b>24</b>
Nombre de membres représentés	<b>8</b>
Nombre de votants	<b>32</b>
Nombre de vote (s) blanc(s) ou nul(s)	<b>16</b>
Nombre de suffrages valablement exprimés	<b>16</b>
Nombre de suffrages obtenus pour SIBERS Jean-François	<b>16</b>

→ Monsieur Jean-François SIBERS, ayant obtenu la majorité requise à l'issue du scrutin, est élue personnalité extérieure intuitu personae à la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne pour un mandat de 4 ans. Son mandat prend fin au plus tard avec celui des représentants élus des personnels membres de ladite commission.



La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le:

**8 AVR 2016**

Transmis au recteur chancelier des universités le:

**7 AVR 2016**